

Cransac les Thermes



BULLETIN MUNICIPAL N°02



“L'avenir
est une porte,
le passé
en est la clé”

Victor Hugo



Cransac-les-Thermes
une ville pleine nature



publicité

Sommaire

CRANSAC-LES-THERMES / N°2

- 5** LE MOT DU MAIRE
- 6** LA MUNICIPALITÉ EN ACTION
- 7** DECAZEVILLE COMMUNAUTÉ
- 9** FINANCES 2021
- 11** TRAVAUX
- 13** SÉCURITÉ
- 14** CADRE DE VIE
- 16** CULTURE
- 18** ÉCOLES
- 19** TOURISME
- 19** ACTION SOCIALE
- 20** COMMUNICATION
- 21** CRANSAC VILLE DE DEMAIN



publicité

édito

LE MOT DU MAIRE

Chères Cransacoises,
chers Cransacois,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous revenons vers vous une nouvelle fois pour relater les événements ou situations qui ont marqué 2021.

Cette année aura été perturbée encore une fois par la crise sanitaire qui a touché tous les acteurs et les secteurs de la vie sociale et économique avec des conséquences et des répercussions qu'il est encore difficile de mesurer et de quantifier. Elle a aussi généré de nouveaux comportements, amplifié certains et conduit à des changements d'habitudes et d'attitudes que ce soit dans notre Commune ou ailleurs d'une façon plus générale.

C'est ainsi que nous avons pu faire le constat d'une impatience croissante de tout un chacun, à tous niveaux et pour beaucoup de choses. Je pense qu'il est nécessaire de bien avoir à l'esprit certains fondamentaux.

En effet, nous avons tous, qui que nous soyons, notre rôle à jouer dans la vie communale c'est-à-dire dans la vie en société. Les élus essaient de mettre en musique une partition en évitant autant que faire se peut les fausses notes. Cependant, chacune et chacun participent à l'harmonie générale avec des droits certes mais aussi des obligations et des devoirs.

Quand une voiture dont la vitesse est enregistrée en plein jour dans Cransac à 122km/h, quand le trottoir est jonché de papiers, masques ou autres, quand le voisin ne coupe pas ou plus les grandes herbes de son terrain ou les branches de ses arbres qui envahissent la propriété voisine ou menacent une ligne électrique, quand un chien aboie sans cesse et gêne la tranquillité de tout un quartier, quand des pétarades de motos réveillent toute une avenue... la liste pourrait être encore très longue...

Les élus que nous sommes ou le maire que je suis sont souvent impuissants face à ces comportements, attitudes ou situations qui se multiplient.

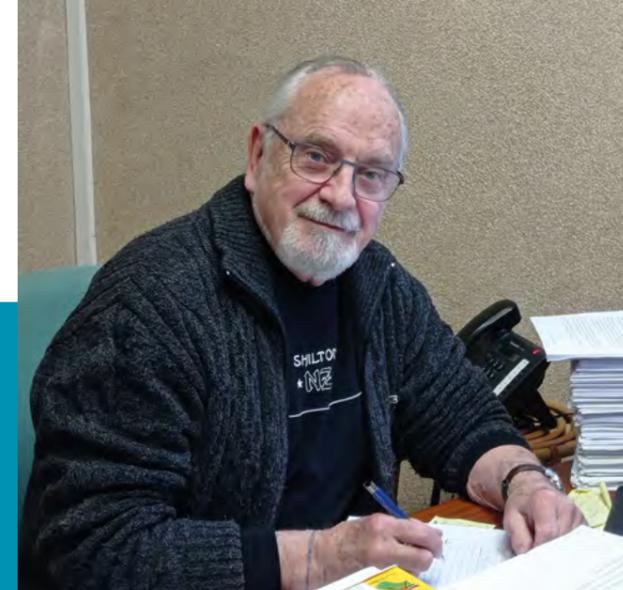
De la même façon, nous sommes souvent interpellés parce que l'herbe n'a pas été coupée ou pas assez souvent. On peut et même on doit effectivement avoir beaucoup d'exigences mais on peut aussi se rendre compte de certains changements, notamment climatiques avec, de plus en plus souvent, une pluviométrie très abondante qui entraîne plus de fréquences de tontes que ce soit chez les particuliers ou dans le domaine public. Il nous appartient, il est vrai, de tout mettre en œuvre pour faire face à ces évolutions mais elles demandent une autre approche des conditions de fonctionnement et de priorisation.

Vos préoccupations sont aussi les nôtres en termes d'image et d'attractivité mais il convient de faire preuve de réalisme et de compréhension.

Quelques mots pour vous faire part des travaux menés à bien et de ceux à venir.

Les principaux travaux seront développés par mes collègues dans les pages suivantes. On peut cependant citer notamment :

-la réfection de plusieurs routes ; les chantiers prévus



en 2020 ont été reportés en 2021 en raison de la crise sanitaire. Ainsi, les retards se sont accumulés pour toutes les Communes et les entreprises ont dû faire face à un accroissement exceptionnel de leur activité. Nous espérons que la situation permettra un retour quasi normal en 2022 pour poursuivre la réfection du réseau routier ;

-la déconstruction du centre médical thermal qui va permettre une amélioration de cet espace, première étape d'un vaste plan de réhabilitation du centre ville ;

-l'éclairage du stade et la réfection de son enceinte qui est un clin d'œil à notre jeunesse, ce qui donnera une autre image de ce complexe sportif avec d'autres améliorations à venir. Cette réalisation a pu voir le jour grâce au concours de l'Etat, de la Région, du Département, du SIEDA, de la Fédération Française du Football et de la Communauté de Communes par le biais des fonds de concours.

Pour l'année 2022, je laisse le soin à mes adjoints de développer les points forts dont certains débiteront prochainement mais s'échelonneront sur plusieurs exercices en raison de leur volume et de leur coût.

Nous savons toutes et tous que beaucoup a été réalisé depuis plusieurs années mais que beaucoup reste à faire. Petit à petit, notre Commune avance, à son rythme, avec ses moyens, sa volonté, sa hargne parfois, son audace aussi mais toujours dans l'intérêt général et le bien des administrés et des visiteurs.

On ne peut pas tout faire et surtout en même temps ; la priorisation fait partie de notre responsabilité. Nous avançons aussi si nous progressons tous ensemble avec nos Communes voisines qui participent, chacune avec ses atouts, à proposer une offre diversifiée et complémentaire. C'est en cultivant cet état d'esprit que nous pourrions mieux encore consolider notre position.

Nous avons aussi une pensée vers celles et ceux qui ont perdu leur emploi, celles et ceux dont l'emploi est menacé. Assurer une meilleure attractivité du territoire c'est aussi un moyen de mieux garantir l'avenir de notre région.

Ce ne sont pas de vains mots mais ils sont porteurs d'énergie et d'espoir.

Avec mes remerciements aux annonceurs et aux élus qui se mobilisent.

Bonne lecture.

Michel RAFFI,
Maire de CRANSAC-les-THERMES

3 questions à Stéphane Bonnaffoux, responsable des services techniques

Stéphane Bonnaffoux a pris ses fonctions de Chef des Travaux à la mairie de Cransac les Thermes le 6 septembre 2021. Il a bien voulu répondre à nos questions.

Pouvez-vous nous dire quel a été votre parcours professionnel ?

A la sortie de mon DUT Génie Civil en alternance en 1998, j'ai occupé une place de conducteur de travaux en Travaux Public encadrant 15 personnes et réalisant des travaux d'assainissement, d'adduction d'eau potable et des réseaux secs. Suite à cette expérience j'ai intégré le service assainissement de la Communauté de Communes de l'Agglomération Annemassienne en tant que surveillant de travaux et de ce poste j'ai obtenu mon concours d'agent de maîtrise. Après l'obtention de ce concours la Mairie de Montréal La Cluse m'a proposé un poste de Responsable Adjoint des Services Techniques. Pendant 15 ans j'ai occupé ce poste, encadrant 15 agents. En 2016 j'ai pris une mise en disponibilité afin de créer ma société

de Multi Services pour mettre mes compétences et mes connaissances aux services des personnes. En 2020 je suis arrivé dans le Bassin Decazevois et je souhaitais reprendre une activité au sein d'une collectivité.

Quelles sont les raisons qui vous ont conduit à choisir Cransac pour poursuivre votre carrière professionnelle ?

Mon choix s'est porté sur la commune de Cransac ; c'est une évolution dans ma carrière qui me permet d'apporter mes compétences et mon savoir et aussi d'enrichir mes connaissances.

Vous êtes en poste depuis plus de 2 mois : comment vous sentez-vous à Cransac ?

Depuis que j'ai intégré la commune de Cransac je me sens très bien. Je suis entouré d'élus qui m'accordent leur confiance et leur écoute. Nous



travaillons ensemble afin de faire évoluer la commune. De plus, j'encadre une équipe des Services Techniques composée de 6 agents réactifs et volontaires.

Les élus dans l'action

Depuis le début de sa prise de fonctions, la nouvelle équipe municipale a eu pour volonté de rencontrer tous ses partenaires potentiels afin de faire connaissance, d'établir une relation de confiance, de présenter les projets de la ville et d'envisager des partenariats.



Ainsi, depuis le début de l'année nombreux sont les élus et les administrations départementales ou régionales qui ont fait le déplacement à Cransac. Outre les « locaux » que sont **H Cabroler et G Pierini** (conseillers départementaux), **S Berard et P Mazet** (conseillers régionaux), nous retiendrons en particulier :

• **Arnaud Viala**, Président du Conseil Départemental, qui a réservé une de ses premières visites officielles à Cransac. Une journée de travail a permis de positionner la cité thermale sur le territoire Aveyronnais avec ses atouts

particuliers que sont le Thermalisme et la spécificité unique en Aveyron de Station Classée de Tourisme.

- **Denis Lapeyre** de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie avec lequel une convention de partenariat a été signée et mise en œuvre dans le cadre de l'achat des locaux de l'ancien collège St Michel. Une première réunion de cadrage avec tous les partenaires s'est tenue en mairie le 1^{er} octobre.
- **Fabrice Acker**, Chargé de Mission à la Direction Tourisme et Thermalisme de la région Occitanie, qui est venu expliquer la politique de la Région en matière d'aide au Tourisme et au Thermalisme, en présence de N. Jacquemin, Secrétaire Général de l'établissement Thermal.
- **La Foncière Belleville**, groupe d'investisseurs privés, très intéressés par l'ensemble St Michel, Ilot La Poste, qui est en phase d'étude sur le site.
- **Guillaume Dalery**, Président des maires des stations thermales d'Occitanie.



• **Mme Herdwig et M Fressignac**, inspecteurs de l'Éducation Nationale, co-pilote d'un Comité de Pilotage sur l'école dans le cadre du projet de restructuration du centre ville

• **Grégory Bru**, chargé d'opérations à Aveyron Ingénierie, qui nous accompagnera dans le cadre de l'opération Centre Bourg, menée avec le Conseil Départemental.

Ces rencontres représentent plusieurs heures de travail, incontournables et indispensables à la bonne compréhension des dossiers et aux rouages pour le moins complexe des organisations administratives.



Communauté des Communes



Depuis le 1^{er} janvier 2021, la gestion du Centre Social CAF a été confiée à Decazeville Communauté. Cet équipement de l'Animation de la Vie Sociale, se veut être au service de tous les habitants des 12 communes du territoire.

C'est un lieu, d'accueil, d'écoute, de rencontre et d'informations qui a vocation à faciliter la vie quotidienne de tous.

Il est également un lieu d'animation de la vie sociale locale. Il propose des actions collectives autour de la famille, intergénérationnelles, de la santé, de la lutte contre l'isolement, de la citoyenneté, de l'accompagnement du bien vieillir.

Le Centre Social est un espace d'Accompagnement à la Parentalité, il souhaite proposer aux parents des espaces de ressources, d'outils, de rencontre, d'échange et de convivialité.

Il propose des accompagnements spécifiques aux problématiques des plus vulnérables. A ce titre, sont présents dans les locaux du Centre Social des permanences spécialisées (CIDFF, UDAF, PJJ, ADDICTION FRANCE, MOSAIC, UNAFAM), le Point Info Séniors en partenariat avec le Département, et le Dispositif de Réussite Educative. Ces locaux sont également mis à la disposition d'associations (Focale 12, Francas, Habitat Humanisme, Tenir Tête).

Un point numérique gratuit est aussi accessible à tous. Depuis le printemps, la nouvelle équipe du Centre Social



(dont A. Raynal est la nouvelle directrice) s'est engagée à aller vers les habitants, sur leur lieu de vie, pour les rencontrer et proposer des activités et des services adaptés à leurs besoins.

Des actions collectives (sorties, accueils ludique parents-enfants, accueils seniors, ateliers, conférences, débats...) seront déployées sur différentes communes et le Point Info Seniors sera délocalisé à St Santin et Cransac.

L'information aux habitants se fera par le biais des communes (affichage, panneau pocket, Facebook), par la presse locale, sur les pages web et Facebook de Decazeville Communauté. Pour joindre le Centre Social, vous pouvez appeler au 05 65 47 96 73 tous les jours de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (sauf le vendredi uniquement le matin), nous écrire sur l'adresse mail centre.social@decazeville-communaute.fr ou venir 4 Place Cabrol à Decazeville.

ELABORATION DU PLUI-H

Les élus intercommunaux ont décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUI-H) afin d'établir un projet de développement commun de territoire. Ce document définit les règles d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des communes, à partir desquelles les maires délivrent les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, permis d'aménager...) des particuliers et des professionnels.

Les principes du PLUI-H

- L'expansion urbaine est drastiquement contrôlée, les villes doivent se densifier et reconstruire la ville sur elle-même, qu'elles soient en secteurs urbains ou ruraux,
- L'offre de nouveaux logements doit correspondre à une estimation, chiffrée et argumentée, de la demande,
- La création de nouvelles zones à bâtir est sévèrement encadrée, en nombre et en densification.

Elles doivent être justifiées et ne sont acceptées qu'en continuité du tissu urbain existant et dans un objectif de conforter l'agglomération existante,

- La création de nouveaux logements en zones naturelles et agricoles, dans les petits hameaux et lieux-dits est interdite, sauf rares exceptions.

Les objectifs des nouvelles urbanisations

- Rechercher un renouvellement urbain préservant les espaces naturels dans une perspective de développement durable,
- Stopper "mitage" en zones rurales (création de logement en rase campagne), et la privatisation des points de vue,
- Améliorer la qualité de l'habitat, les économies d'énergie et mixité sociale,
- Diversifier les formes et fonctions urbaines,
- Prendre en compte l'ensemble des mesures de protection de la nature : Natura 2000..., des dispositifs liés à la gestion de l'eau et des plans de prévention (inondation, risques miniers...)

- Favoriser l'usage des transports en commun et des modes doux.

La communauté de communes a été autorisée par arrêté préfectoral en date du 25/10/2016 à porter le PLUI-H.

Les étapes de l'élaboration du PLUI-H :

- 1) Le diagnostic approuvé le 22/03/2018
- 2) Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) s'est terminé le 28/06/2018
- 3) Le règlement ou la traduction réglementaire Études (zonage, règlement, OAP*, POA*, ER*) Arrêt des études
Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement le 30/07/2019 sur le bilan de la concertation publique et validé l'arrêt du PLUI-H
- 4) Consultation du projet et enquête publique
Les personnes publiques associées et les citoyens donnent leur avis sur les documents élaborés avant leur approbation par le conseil communautaire

Dernier avis le 20/02/2020

L'enquête publique est la dernière phase de l'élaboration. Elle permet aux citoyens de s'informer sur le projet, de donner leur avis et de faire part de leurs observations éventuelles.

Elle a eu lieu du 25/08 au 5/10/2020

- 5) La validation

Le conseil communautaire a approuvé le PLUI-H le jeudi 11 mars 2021.

Bien que le document soit élaboré avec une projection à 15 ans (échéance 2035) il est possible de réviser ou modifier le document avant cette échéance. La révision peut modifier le PADD, alors que la modification doit le respecter. Une première modification est d'ores et déjà envisagée.

*OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation)

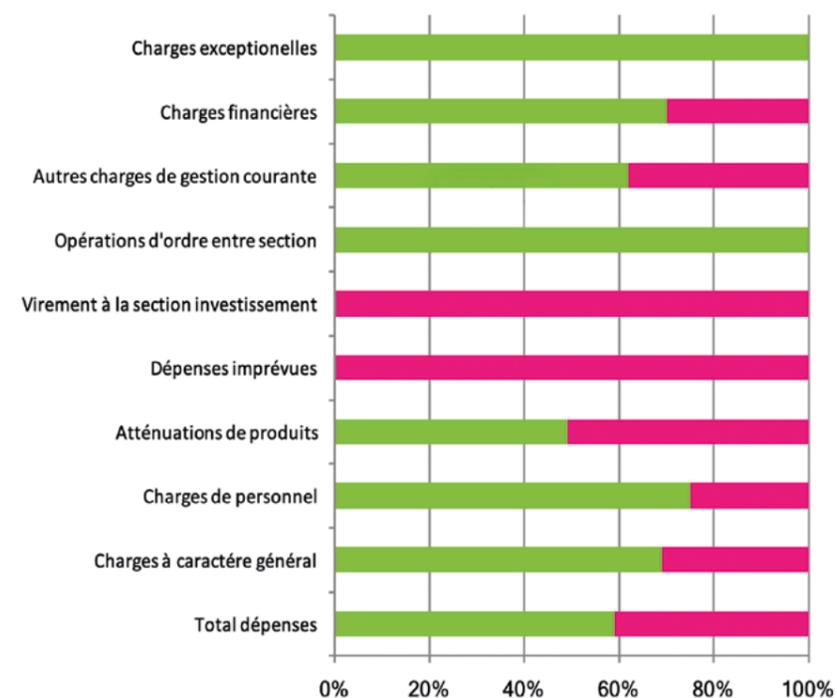
*POA (Programme d'Orientations et d'Actions)

*ER (Emplacements Réservés)

Du côté finances 2021

Budget FONCTIONNEMENT

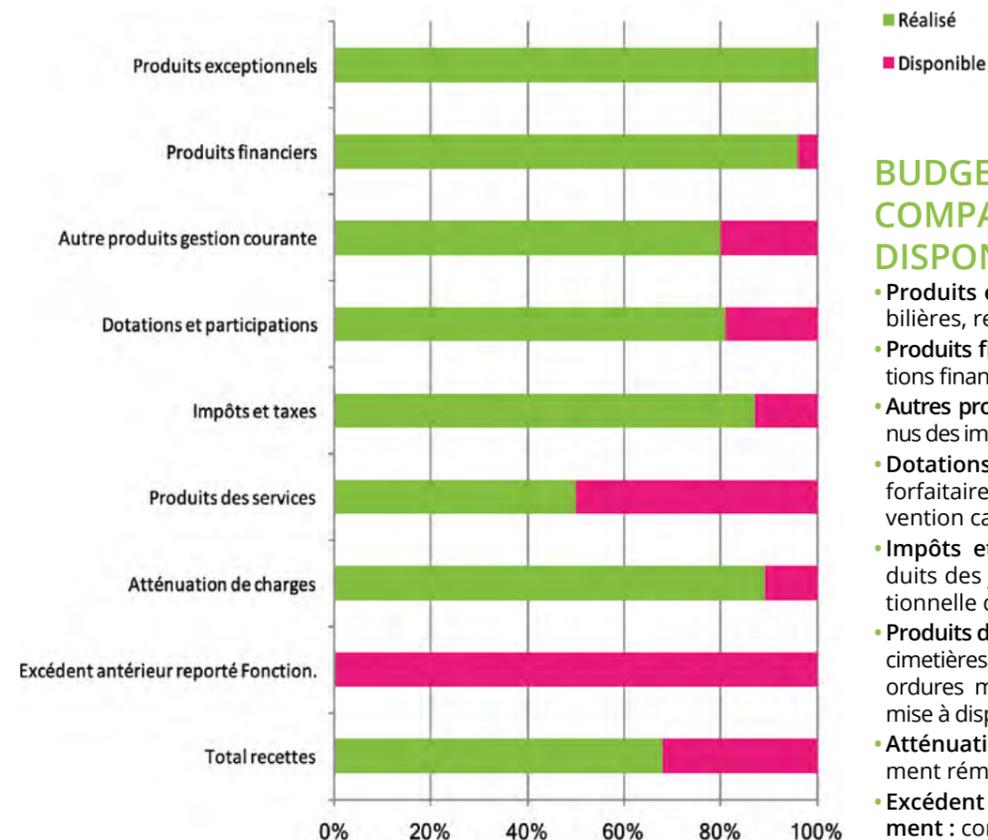
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT au 16 Novembre 2021



COMMUNE COMPARATIF REALISE/DISPONIBLE

- **Charges exceptionnelles** : titres annulés sur exercice antérieur
- **Charges financières** : intérêts des emprunts
- **Autres charges de gestion courante** : service d'incendie, transport scolaire, subventions associations, SIVU piscine et décharge, indemnités des élus + cotisations
- **Opération d'ordre entre sections** : dotation amortissement incorporels et corporels, valeur comptable immobilisation cédées
- **Virement à la section investissement** : partie des recettes de fonctionnement affectée au financement des dépenses d'investissement
- **Dépenses imprévues** : comme son nom l'indique (poire pour la soif)
- **Atténuations de produits** : attribution de compensation, fonds national de péréquation, ...
- **Charges de personnel** : salaires, charges sociales, indemnités diverses, ...
- **Charges à caractère général** : fournitures diverses, petit équipement, loyers, assurances, frais postaux et bancaires etc

RECETTES DE FONCTIONNEMENT au 16 Novembre 2021

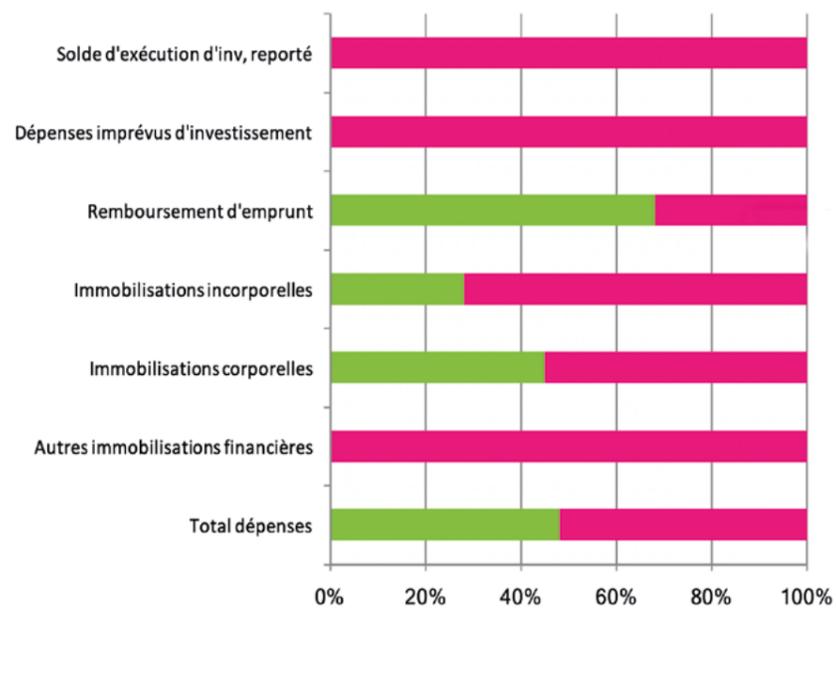


BUDGET COMMUNE COMPARATIF REALISE/DISPONIBLE

- **Produits exceptionnels** : cessions immobilières, remboursement maladie
- **Produits financiers** : produits d'immobilisations financières
- **Autres produits de gestion courante** : revenus des immeubles
- **Dotations et participations** : dotation forfaitaire, dotation solidarité rurale, subvention cantine
- **Impôts et taxes** : taxes foncières, produits des jeux, droits de place, taxe additionnelle droits de mutation
- **Produits des services** : concessions dans les cimetières, occupation du domaine public, ordures ménagères, services périscolaires, mise à disposition personnel communal
- **Atténuation de charges** : remboursement rémunération de personnel
- **Excédent antérieur reporté fonctionnement** : comme son nom l'indique

Budget INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT au 16 Novembre 2021

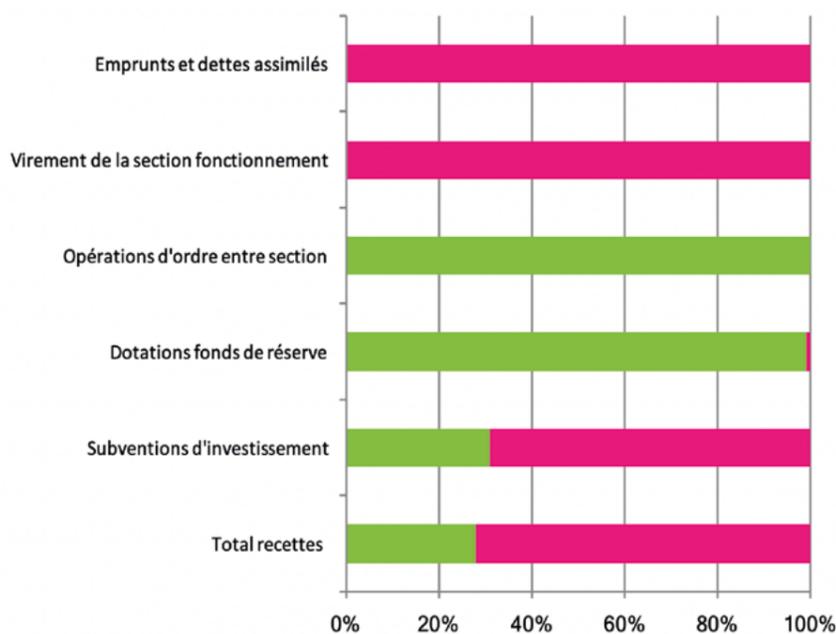


BUDGET COMMUNE COMPARATIF REALISE/ DISPONIBLE

- **Autres immobilisations financières** : cautions
- **Immobilisations corporelles** : terrains nus et bâtis, réseau de voirie, matériel et outillage, matériel roulant, matériel de bureau et informatique
- **Immobilisations incorporelles** : frais d'études, concessions
- **Remboursement d'emprunt** : remboursement d'emprunt en cours
- **Dépenses imprévues d'investissement** : (au cas où)
- **Solde d'exécution d'investissement reporté** : budget 2020

■ Réalisé
■ Disponible

RECETTES D'INVESTISSEMENT au 16 Novembre 2021



BUDGET COMMUNE COMPARATIF REALISE/ DISPONIBLE

- **Emprunts et dettes assimilés** : emprunt à réaliser
- **Virement de la section fonctionnement** : résultat de la section de fonctionnement
- **Opérations d'ordre entre section** : matériel de transport, amortissement frais d'études, bâtiments et installations
- **Dotations fonds de réserve** : FCTVA, taxe d'aménagement, excédent de fonctionnement
- **Subventions d'investissements** : subventions Etat, Région, Département, Communauté de Communes

Travaux :

DE NOMBREUX CHANTIERS ENTREPRIS

Après une période de disette due aux confinements et couvre-feux successifs, les travaux ont repris sur la commune. L'arrivée de Stéphane Bonnaffoux en tant que chef des travaux, est venue à point nommé. Nous décrivons ci-dessous l'essentiel des réalisations, en cours et programmées.



STADE Henri CALAFAT

Après plus de 3 ans d'études, de rencontres et de contraintes liées au Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM) une solution a enfin été trouvée. Les travaux de gros-œuvre ont débuté en septembre. Quatre fosses ont été creusées pour recevoir les mâts deux de 6m3 et 2 de 8m3. Deux mâts de 25ML et 2 mats de 18ML ont été implantés le 28 octobre dernier. Chaque mât dispose de 3 projecteurs LED de 1580W pour un niveau d'éclairage conforme à la réglementation. Après contrôle par les instances, le stade a été homologué (éclairage moyen de 192 Lux pour 175 Lux mini demandés).

Dans le même temps la sécurisation du stade a été mise en place par le remplacement et la réfection de la clôture avec des plaques bétons identiques à l'existant. Une entrée piétonne sera réalisée prochainement. D'autres aménagements viendront compléter ces réalisations. A noter que ce sont des entreprises locales SLR (groupe LARREN) pour l'éclairage et BOUTEILLE pour la sécurisation, qui ont été retenues.

ROUTES

Après le plateau de la Treille, le haut de l'avenue Jean Moulin, la route des Clavels et la route à l'arrière du casino, une deuxième tranche de travaux a été réalisée. L'avenue Pasteur, la route à l'arrière des thermes, les deux entrées place Jean Jaurès, le Caumel, la route face à la gare, le parking de l'école Emile Zola, la route de la Tranchée Rouge.....

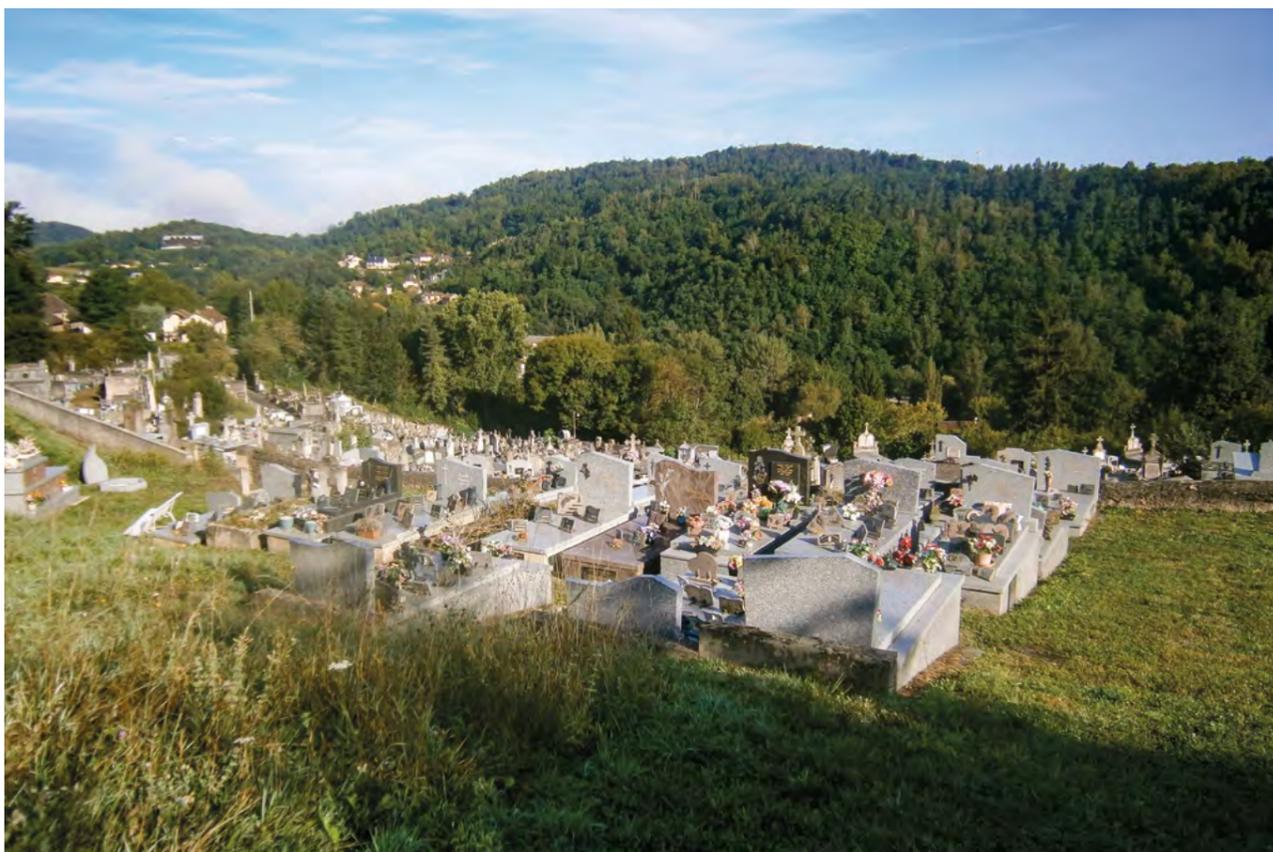


Les travaux ô combien nécessaires sur le Puech d'Auffet et l'impasse Jean Moulin sont repoussés du fait de l'intervention prochaine de Decazeville Communauté sur les réseaux souterrains (des travaux d'adduction d'eau et de voirie qui doivent être entrepris sur ces deux quartiers). Le programme pluriannuel établi par les élus se poursuivra avec de nouvelles tranches tout au long de la mandature.

FONTAINE

Notre fontaine, symbole de la station thermale, après plus de 35 années de bons et loyaux services a eu besoin d'attentions particulières. Outre la pompe qui a dû être entièrement renouvelée, le bassin nous a réservé quelques mauvaises surprises liées au grand âge : réfection partielle d'éléments béton, peintures et revêtements étanches sont désormais en place.

Il est toutefois prévu dans les années à venir une rénovation plus conséquente pour pérenniser et garder au cœur de notre village ce bel édifice image de notre cité thermale.



CIMETIERE

Nous avons apporté une attention particulière sur le cimetière. Toutefois, comme dans toutes les villes voisines, la météo particulière de cette année a stimulé la croissance de la végétation. Tout un chacun a pu s'en rendre compte. Toutefois nos agents, grâce à de multiples interventions, ont tenu le cimetière en bon état

Notre cimetière est lui aussi impacté fortement par le PPRM. Un effondrement important est apparu au niveau de la deuxième entrée sans toutefois, à ce jour dégrader de tombes. Avec les services du BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières) et de GEODERIS (Groupement d'Intérêt Public (GIP) constitué par le ministère de la transition écologique et solidaire, le BRGM et l'INERIS), nous sommes en cours de réfection de cet effondrement. Par ailleurs, certaines parties du mur de clôture ont été confortées.

ECLAIRAGE PUBLIC

Nous avons commencé à relamer les lanternes sodium défaillantes par des lampes LED beaucoup moins énergivores. Un vaste programme de remplacement de nos anciennes lampes par des luminaires LED est en cours. Pas moins de 330 foyers lumineux vont être remplacés grâce au concours de grandes entreprises avec qui nous avons pu coopérer telles que Total Energie, EDF, Greennergie service .

Il faut noter que nos nouveaux foyers lumineux ont une consommation de 60W et 100W avec un look avant-gardiste et discret en remplacement de lanternes 125 - 150-voire 250W pour certaines, une belle économie avec un niveau d'éclairage identique. La mise en place sera effectuée, sur plusieurs périodes, par nos agents qui ont les compétences et les qualifications requises pour ce grand chantier. Nos lanternes stylées seront conservées là où elles sont en place.

LES EFFONDEMENTS AFFAISSEMENTS LE PPRM

Notre ville doit assumer son passé industriel sans jamais le renier. Il a en son temps fait vivre des milliers de familles. Toutefois les stigmates de notre passé sont là : il faut les assumer. Dans certains quartiers nous constatons l'effondrement de terrains et de murs plus que centenaires. Certains travaux sont pris en charge par le BRGM et GEODERIS. Pour d'autres, ils sont à la charge de la commune. Nous essayons de répondre au mieux en mettant en priorité la sécurité des personnes et des biens. Des travaux de renforcement ou soutènement sont entrepris au fur et à mesure de l'apparition de désordres. Ces derniers impactent fortement les deniers de la collectivité mais la sécurité reste notre priorité.

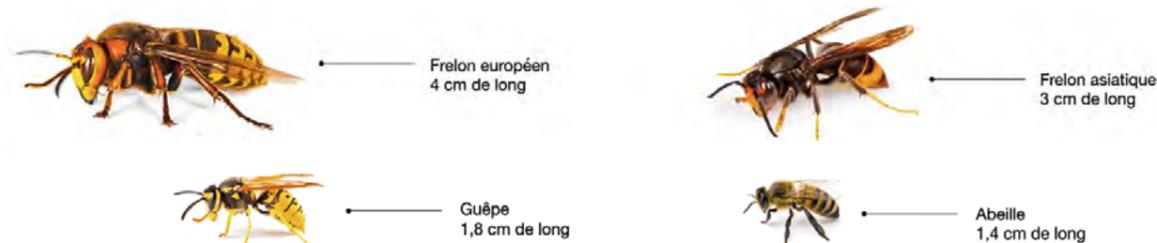
PHOTOVOLTAIQUE

Courant 2022 le toit de l'école Jacques Prévert sera démonté et refait en totalité. Il sera couvert de panneaux photovoltaïques. La puissance installée est proche de 100KW; cette opération menée de concert avec la société MECOJIT de Capdenac nous permet de remettre le toit en bon ordre (celui-ci montrait des signes de faiblesse) et de rentrer dans le processus éco énergie. D'autres études sont en cours sur d'autres sites : cantine, gymnase, ateliers municipaux entre autres. Des permis de construire sont en cours d'élaboration.

Après l'énergie fossile minière Cransac se tourne vert l'énergie verte .Si toutes nos prévisions se réalisent nous pourrions avoisiner une production de 1 Mega- Watt !!

La sécurité :

IL Y A FRELONS ... ET FRELONS ... COMPARAISON ...



Seule la destruction des nids de frelons asiatiques est prise en charge par la commune : toutes les autres espèces sont à la charge du propriétaire des lieux où se trouve le nid. Il faut savoir que les abeilles sont protégées. Les bourdons, les guêpes et les frelons européens peuvent être détruits s'il y a un réel danger pour le voisinage. Dans tous les cas il est conseillé de faire appel à un professionnel qui pourra juger de la situation. Renseignements auprès de la Mairie.

La sécurité est une préoccupation au quotidien pour les élus. Plusieurs réalisations ont vu le jour en 2021, d'autres suivront cette année. Ces mesures sont rendues nécessaires à cause du non respect des règles essentielles, par une poignée d'inconscients.

Des réalisations pertinentes

- Une limitation de vitesse à 30 Km/h a été mise en place sur la commune dans l'Avenue Jean Jaurès et dans la Rue du 1er Mai.
- La commune s'est dotée d'un radar pédagogique qui a été installé afin de contrôler la vitesse des véhicules entrants et sortants sur la commune. Plusieurs tests ont été temporairement effectués sur l'Avenue Jean Jaurès, la Rue du 1er Mai, le secteur du cimetière et la route des Issards. D'autres suivront pour évaluer la vitesse constatée sur les différents quartiers de la commune.



- Des miroirs de visibilité ont été installés sur différents points jugés dangereux, des places Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et des signalétiques pour les écoles.
- Sur la partie de la route jouxtant l'escalier qui donne accès à l'Envol, des plots souples ont été disposés sur les zébras et un tourne à gauche matérialisé.

Des projets à venir

- La mise en place de chicanes et/ou de ralentisseurs (de type coussins berlinois) dans la Rue du 1er Mai et dans l'Avenue Jean Jaurès en particulier, pour en finir avec des excès de vitesse insupportables (un relevé à 122km/h à 11h00 du matin sur la rue du 1er Mai !).

- Un nouveau marquage blanc au sol sera réalisé pour le stationnement des véhicules sur l'Avenue Jean Jaurès
- Des stationnements sécurisés seront implantés Rue Jules Guesde et Avenue Anatole France. Sur ces portions de voies les stationnements sont dangereux. Les véhicules stationnent sur les trottoirs ainsi que dans les virages créant un manque de visibilité, ce qui entraîne un réel problème sécuritaire sur la voie publique (collisions, rétroviseurs cassés et bris de glace jonchant le sol...). La réfection totale du marquage au sol partiellement disparu en un marquage par bande jaune continue et discontinu pour interdire l'arrêt et le stationnement est en cours d'étude. Il en sera de même pour le marquage en blanc des places de stationnements existantes.
- Une circulation simplifiée sur l'îlot l'Oasis La circulation sur cette zone est compliquée car, d'une part, les stationnements ne sont pas respectés et d'autre part, les voies de circulations actuelles sont à double sens. La largeur actuelle de la voie ne permet pas un croisement sécurisé des véhicules entre la D11 et la D11 bis au niveau du bar l'Oasis. Une modification du sens de circulation de l'îlot par un sens unique montant et un sens unique descendant est à l'étude.
- La route de la Richardie est empruntée par des véhicules d'un tonnage supérieur à 3.5 T malgré l'interdiction en vigueur. Une réflexion est en cours sur la mise en place d'un panneau de signalisation aux normes, en lieu et place de l'existant ainsi que sur l'installation d'un panneau d'indication de voie étroite.
- Stationnement sur les trottoirs devant le Casino et la salle d'accueil : des barrières de sécurité réalisées par les élèves du Lycée La Découverte, et laquées dans une structure de travail adapté, seront prochainement installées.
- La décision de l'achat d'un défibrillateur sera prise par la Communauté de Communes en fonction des choix faits par les communes concernées par ce projet : installation en 2022.

Ordures ménagères : plus de sacs sur les trottoirs

Afin d'améliorer le cadre de vie de la commune et pour répondre aux problèmes que posent les sacs poubelles éventrés sur les trottoirs, liés aux risques de contamination infectieuse, la commune de Cransac avec l'aide du service de collecte intercommunal met en place des sacs poubelles (noir et jaune) dans son centre ville. Ce dispositif est à l'étude pour 6 mois. En effet, nous pourrions ajuster l'organisation proposée pour répondre aux attentes des usagers et rendre le travail des éboueurs moins pénible. Ce nouveau mode de collecte est amené à être étendu dans toutes les villes de France. Il n'y aura plus de ramassage au sac dans les années à venir.

De plus, si vous constatez que les bacs de votre lieu de dépose ne sont plus adaptés, (hausse des déposes, bacs qui débordent régulièrement) vous pouvez nous le signaler ou vous adresser directement au service «déchets» de l'intercommunalité.

Cransac ville propre : une démarche citoyenne et collective

Dans le but de rendre la ville plus agréable et plus attractive, quelques élus ont jalonné une partie de la commune à pied pour se rendre compte du volume des déchets qui pouvaient errer au sol. L'incivilité n'est malheureusement pas qu'un simple mot : elle coûte à la collectivité !

Dans un premier temps, des poubelles de ville ont été installées. En second lieu, un parcours a été établi et un équipement complet pour assurer un ramassage à pied a été acheté. Ce sont les agents des services techniques qui réaliseront régulièrement ce cheminement pour assurer la propreté de la ville. Il aura pour mission en parallèle d'observer et repérer toutes anomalies. Suite aux remarques que l'agent fournira, les élus seront en mesure d'adapter les besoins pour que notre lieu de vie soit plus propre. Il pourra également être un relais pour faire remonter des informations.

Décoration de Noël : Cransac illuminé

Les fêtes de fin d'année ne seraient pas aussi belles sans décoration de Noël. Pour ce mois de décembre

2021, nous avons sollicité une entreprise spécialisée (Sono Sud Ouest) pour installer de nouvelles décorations, pour le plus grand plaisir des jeunes et des moins jeunes ... ce dispositif devant évoluer contractuellement tous les ans notamment après évaluation par la commission Cadre de Vie.

Panneaux de quartier plus lisibles

Vous l'avez sûrement remarqué que ce soit au volant de votre voiture ou à pied, certains panneaux de signalisation sont sales, recouverts de lichens. Une campagne de nettoyage sera entreprise durant l'hiver afin de leur redonner leur lustre d'antan.

Fleurissement de la ville : un vrai facteur d'attractivité

La ville de Cransac est classée 2 fleurs par le jury régional Occitanie du fleurissement. Chaque été, un comité départemental fait le tour de la commune pour vérifier que nous ne manquons pas à nos obligations. Le classement est valable 3 ans, la prochaine visite de renouvellement sera en 2023. Un comité de pilotage sera constitué.

Cet automne, nous avons décidé de reflorir la ville pour la rendre plus attractive. Nous souhaitons voir le printemps illuminer nos rues et profiter de balades bucoliques.



Pour cela, la pépinière départementale de Salmiech qui nous fournit gratuitement des plantes, buissons et arbustes nous aide. Nous allons refaire des plates-bandes et des ronds points en faisant attention à la visibilité des usagers de la route. Fleurir, embellir et couleurs vives seront désormais les mots d'ordre du jardinier, sans oublier la sécurité.



Parcours patrimonial : honorer notre mémoire



Cransac est une ancienne ville minière et d'eau mais plus grand chose ne le laisse disparaître. Nous avons voulu créer un parcours patrimonial relatant l'histoire de Cransac au fil des rues. A partir de photos et de cartes postales, avec l'aide de professionnels et de l'Office du Tourisme et du Thermalisme Communautaire, nous avons mis sur panneaux ces images pour qu'au cours de vos balades vous puissiez remonter le cours du temps.

Ce parcours est le premier, nous allons en réaliser d'autres. Alors n'attendez plus, le départ se situe devant la mairie, vers l'espace loisir de Passelaygues et le Kiosque de l'entrée Est ...

NOUVEAU : Ramassage des encombrants

Nous avons été interpellés par la situation de certains de nos concitoyens, confrontés à la difficulté d'évacuer des équipements encombrants (électro-ménager, mobilier). Conformément à sa politique d'assistance aux personnes âgées et/ou isolées, la municipalité va mettre en place un nouveau service gratuit d'enlèvement de

ces objets. Après avoir vérifié qu'effectivement aucun moyen ne permet au demandeur de porter ces objets à la déchetterie, les agents techniques municipaux procéderont à l'enlèvement. Les personnes souhaitant bénéficier de ce service devront s'inscrire au secrétariat de la mairie.

ADRESSAGE : UNE DÉMARCHE INDISPENSABLE MAIS COMPLIQUÉE !

Faciliter l'accès des secours, la livraison de colis ou de courrier, le repérage sur les sites de navigation type GPS ... sont autant de progrès que peut amener la démarche d'adressage. Sauf que, pour y parvenir, le chemin est long, cher et fastidieux. La municipalité Cransacoise, comme nombre d'autres communes en Aveyron, s'est lancée dans ce projet et y travaille depuis déjà plusieurs semaines. Un groupe de travail a été constitué et se retrouve au quotidien en mairie pour faire avancer la démarche. C'est le SMICA (Syndicat Mixte pour la Modernisation Numérique et l'Ingénierie Informatique des Collectivités en Aveyron) qui accompagne les élus. Le travail se déroule en 4 phases, selon des normes et critères communs à toutes les communes. Tout d'abord, il faut repérer toutes les voies de la commune, quelles qu'elles soient, ensuite il faut les nommer, ou les renommer sans que deux voies portent le même nom, puis il faut identifier l'ensemble des maisons sur chacune des voies pour leur donner un numéro selon la méthode métrique (les numéros correspondent à la distance entre le début de la voie et l'implantation de la maison) (le groupe de travail en est à cette phase), enfin il faut poser les numéros, les plaques de rues et de lieux-dits ...

Les élus cransacois ont établi un calendrier : en 2021 tout le travail « administratif » devra être réalisé, pour permettre en 2022 la commande et la pose des différents supports : au total le budget consacré à cette opération sera de l'ordre de 20 000€. Les cransacois seront invités à se rendre en mairie pour échanger avec les élus sur les

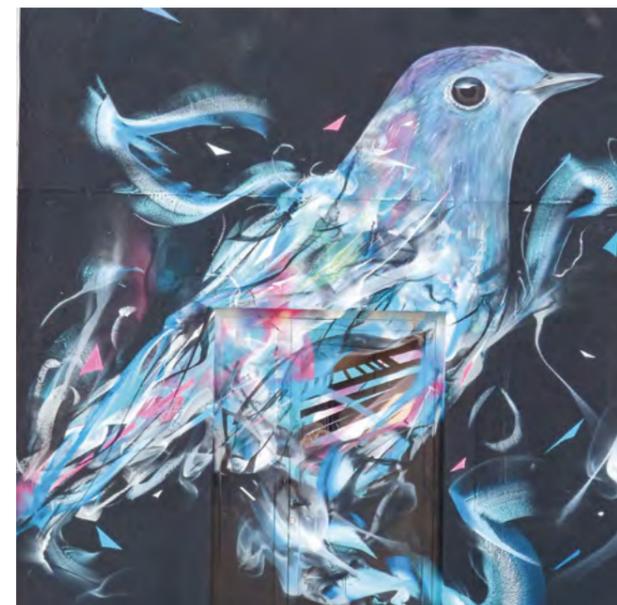
noms des rues, avant que le conseil municipal délibère. La démarche devrait être finalisée vers la fin de l'année 2022.

Des permanences seront organisées par les élus en mairie pour venir en aide aux personnes ayant besoin d'aide pour les formalités de changement d'adresse sur internet, ou pour les conseiller.



Culture...

EN 2021, LE STREET ART S'EST INVITÉ À CRANSAC.



Après le succès incontournable qu'il a rencontré à Decazeville, boostée par la Route des Villes d'Eau du Massif Central ainsi qu'aidée par Decazeville Communauté, la démarche «Street Art» s'est prolongée à Cransac avec la réalisation de 4 fresques qui ont vu le jour sur les murs de notre cité. Courant mai, dans le quartier de Passelaygues est née la première œuvre nommée «SYMBIOSE», une réalisation de l'artiste RATUR originaire du Havre et internationalement connu pour ses interventions murales.

Fin juin, deux peintures ont été réalisées sur un bâtiment de la place Jean Jaurès. Elles sont le travail d'un peintre brésilien considéré comme un très très grand artiste, L7 MATRIX, et représentent un oiseau et une œuvre contemporaine, soit deux murs ce qui est très exceptionnel pour cet artiste.

En octobre, la dernière œuvre Avenue Jean-Moulin a été exécutée par deux artistes Aveyronnais, IWOK et RAFAT respectivement de Rodez et Millau. La mésange et le chardonneret se dévoilent désormais sur cet espace de la ville !

Toutes ces œuvres ont été financées en partenariat avec le conseil départemental, la communauté de communes, la Route des Villes d'Eau du Massif Central et la commune.



Durant la réalisation de ces murs, les écoles de Cransac et des environs sont venues rencontrer les artistes. Les graffeurs ont donné volontiers de leur disponibilité pour répondre aux questions.

Une exposition des tableaux du peintre local Edgar Viala s'est déroulée dans la salle de l'Envol. Elle a permis à un nombreux public de découvrir ou redécouvrir ce qu'était notre ville autrefois.

FOCUS :

L'œuvre «Symbiose» de Ratur a été classée parmi les 10 plus belles réalisations de street art sur le mois de mai 2021 par deux médias internet (Streep et Street art cities). Des articles sur la fresque ont également été repris sur deux prestigieux magazines de l'art (Urban art magazine ainsi que dans le nouveau guide de l'art contemporain urbain 2021). Ces deux magazines sont suivis par les amateurs avec une distribution européenne.

Le Mur de Cransac est désormais mondialement connu. L'artiste a vu son carnet de commandes se remplir pour les deux prochaines années.

Félicitation l'artiste !



Les écoles

LES ÉCOLES : UNE PRIORITÉ POUR LES ÉLUS

Les élus Cransacois portent une attention toute particulière aux écoles de la ville et initient des actions originales, comme en témoigne cet inventaire sur celles réalisées en 2021.



L'année scolaire 2021 a été marquée à l'école Emile Zola par l'élection du Conseil Municipal des enfants, reportée au 26 avril, en raison de la pandémie : cinq enfants ont été élus : Léana, Morgan, Timéo, Paulin et Anna. Le 4 mai, Léana a été nommée Maire par le vote du groupe.

La première réunion a permis d'étudier les projets de chacun. Le choix s'est porté sur plusieurs actions. Tout d'abord, première sortie officielle des jeunes élus le 8 mai, avec le dépôt d'une gerbe devant le monument aux Morts.

Au mois de juin, le fleurissement d'un espace devant la salle Rose Montanié avec la participation des aînés du quartier. Une superbe rencontre ! Des photos de cet échange intergénérationnel sont exposées dans la salle de convivialité.

Le 24 septembre a été marqué par une journée « Nettoyons la nature » menée par les élus du Conseil Municipal des enfants, avec l'intégralité de l'école Emile Zola. 12 kilos de déchets ont été collectés. Les élus adultes se sont aussi mobilisés sur ce temps fort.

Le 4 novembre, un travail commun entre les élus juniors d'Aubin et ceux de Cransac, a permis d'organiser une journée solidarité et environnement au centre équestre dans la forêt de la Vaysse. Une trentaine d'enfants ont été invités pour une journée d'initiation au cheval et découverte de la nature. L'événement s'est clôturé par un goûter dans la joie et la bonne humeur.

Enfin, la fin d'année s'est terminée avec la participation des enfants à la préparation et distribution des colis de Noël aux aînés de plus de 80 ans de la commune.

A la rentrée de septembre on comptait un effectif de 26 élèves pour l'école Jacques Prévert et 44 élèves pour l'école Emile Zola.

La commune a mis en place un nouveau système de facturation de la cantine. Après vérification en Mairie, une facture mensuelle est envoyée aux parents avec un paiement à la Trésorerie de Decazeville. Ce choix a pour but de répondre à plusieurs problématiques :

- feuilles d'inscription et tickets souvent perdus
- pas de visibilité pour notre cuisinier sur le nombre de repas à préparer



En ce qui concerne la restauration scolaire, elle offre toujours des plats réalisés sur place avec des produits frais et en partie locaux.

Le 17 septembre une nouveauté à la cantine ; le premier repas servi avec du poisson frais, livré le matin même par l'entreprise My Fish située à la Pépinière d'Entreprise à Decazeville. Cette même entreprise a fait pendant deux jours des interventions pédagogiques autour de la pêche et de l'environnement dans les classes de l'école Emile Zola. Ce premier repas fut un véritable succès.

Le 15 novembre un dispositif « Petit déjeuner à l'école » a débuté à l'établissement Jacques Prévert, en lien avec le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Son but est de renforcer l'éducation à l'alimentation en zone prioritaire. Tous les lundis matin, à leur arrivée en classe, les enfants bénéficient d'un petit déjeuner constitué de produits comme du fromage, du pain de campagne, des fruits frais et secs...

Tout au long de l'année des travaux d'entretien courant ont été exécutés aux écoles. Pour plus de sécurité, des visiophones ont été placés sur les portails d'accès à la cour de l'école Emile Zola.

Enfin, nous avons fait appel à l'intervention d'un fauconnier pour chasser les pigeons installés sur les toitures.



Tourisme

CA BOUGE AU CAMPING MUNICIPAL !!

• Dans le cadre d'une opération collaborative menée par l'Office de Tourisme et du Thermalisme, entre les communes de Cransac, St Parthem et les Thermes, 12 Vélos à Assistance Électrique (VAE) sont mis à la location au niveau du territoire de Decazeville Communauté. La commune de Cransac a fait l'acquisition de 6 VAE. Ils sont disponibles au camping municipal des Faysses. Vous pouvez effectuer les réservations directement au camping ou à l'Office de Tourisme

• Après audit par un cabinet extérieur, le classement 3 étoiles (catégorie Tourisme) a été renouvelé pour une durée de 5 ans. Ce classement garantit la continuité d'une qualité et d'un service, éléments qui font partie de notre image et de notre attractivité.

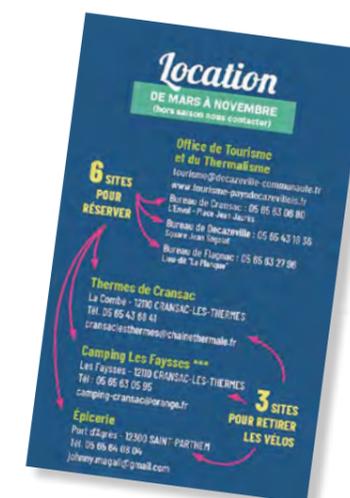
DES RUES ET DES COUREURS CYCLISTES ...

Il y a 100 ans, un quartier de la ville disposait d'un vélodrome. Dans le cadre de la démarche d'adressage, les élus ont souhaité identifier les rues de ce



quartier avec des plaques rappelant le souvenir des grands de la petite reine, Bernard HINAULT, Raymond POULIDOR ... mais surtout Manuel BUSTO et Philippe LOUVIOT, nos régionaux, qui, souvent avec panache, ont porté haut les couleurs du Bassin en particulier sur le Tour de France !

Et pour inaugurer ces plaques de rue, nous venons d'inviter M. Christian Prudhomme, Directeur du Tour de France, à faire un détour par Cransac en 2022 lors de l'étape Aveyronnaise du Tour. L'ensemble de la population sera bien sûr invité à célébrer ce bel événement !



Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En début d'année le CCAS a aidé en urgence une famille en difficulté à la suite d'un incendie. Il a fallu penser au logement, à une aide alimentaire, vestimentaire et morale avec le soutien des associations caritatives.

Au printemps, une enquête auprès des Cransacois(e)s de plus de 60 ans a été distribuée par les membres de la commission du CCAS. Le but étant de mieux connaître les besoins de chacun et leurs attentes afin de mettre en place des actions sociales. Des projets d'animation débiteront sur l'année 2022.

En milieu d'année, Cransac qui aime fêter ses aînés, comptait une centenaire parmi sa population, Mme SANCHEZ Yvonne. Certains élus sont allés lui souhaiter son anniversaire dans sa nouvelle résidence et lui ont remis un bouquet de fleurs.



Pour les fêtes de fin d'année nous avons procédé à l'élaboration de 130 colis de Noël. Ils ont été distribués par les membres de la commission action sociale, accompagnés des enfants aux habitants de 80 ans et plus.

Le quine du Téléthon a été annulé en raison des mesures sanitaires.

Pour les fêtes de Noël les membres de la commission, les ortheils au soleil et certains habitants volontaires se sont mobilisés pour décorer la cité thermale.

Une nouveauté majeure

A partir du mois de janvier, des permanences sur rendez vous du Point Info Senior, seront assurées dans les locaux de la mairie de Cransac

Mieux communiquer

LES OUTILS DE COMMUNICATION MUNICIPAUX



Le site Internet :

L'actuel a une dizaine d'années ; il ne correspond plus aux standards actuels (version PC / version mobile) ni à la vision de la municipalité. Nous sommes donc en train de construire un nouveau site sur la base de notre vision et des besoins actuels des utilisateurs. Il devrait être mis en ligne au 2^{ème} semestre 2022. De ce fait, le site actuel vit à minima.



VIDÉO SUR CRANSAC : PROMOUVOIR L'IMAGE DE LA VILLE

Cransac doit se donner les moyens d'être performante en termes de promotion et d'attractivité. Pour cela, la ville s'est attachée les services d'un Cransacois, professionnel de la chose. Une fois fait, le film promotionnel sera présenté à la population. Il s'agit d'un « clip vidéo » de quelques minutes, qui expose tous les atouts de la ville : ses espaces

verts, ses animations en particulier ses marchés, son parcours de Street art, les Thermes, le Casino ...

Ce support moderne et évolutif sera largement utilisé pour développer une image positive et attractive de la seule ville thermale aveyronnaise.

DE CRANSAC ... À CRANSAC LES THERMES

Dans la communauté aveyronnaise, la ville de Cransac se distingue de toutes les autres par sa spécificité, le thermalisme. Et s'il est admis, dans le langage courant de la nommer Cransac les Thermes, pour l'Administration cet affichage n'est pas l'officiel. C'est pour cette raison, qu'à l'unanimité, le conseil municipal a approuvé la demande officielle de changement de nom administratif. Ainsi, si elle est validée, demain, Cransac deviendra Cransac les Thermes. Mais nous n'en sommes pas encore là car pour y arriver la demande désormais officielle devra franchir plusieurs obstacles ... comme c'est de coutume dans notre cher pays ! Préfecture, Conseil Départemental puis Ministère devront examiner la demande avant qu'elle soit acceptée !



Conformément à l'engagement de la municipalité d'instaurer une meilleure communication, nous avons investi différents supports d'informations auprès de la population tels que Panneau Pocket, le site Internet, Google Maps, le bulletin municipal. Ces outils sont complémentaires.

Panneau Pocket :

En service depuis août 2020, il a trouvé sa place auprès de la population avec près de 600 smartphones / tablettes qui ont Cransac en favori. Grâce à une évolution de l'application, vous aurez prochainement accès à des infos complémentaires comme les menus du restaurant scolaire, les actualités des associations, ...

Le bulletin municipal :

La version que vous êtes en train de lire est la 2^{ème} de notre mandat. Vous y retrouvez de manière détaillée toutes les réalisations de l'année écoulée et des projets futurs. Sa publication gratuite est rendue possible grâce aux annonceurs.

Google Maps :

Dernier support à avoir été conquis, les sites municipaux ont été déclarés. Pour chaque établissement, vous pouvez ainsi trouver des infos pratiques telles que les horaires d'ouverture de la mairie, de l'agence postale communale, de la salle d'accueil, des écoles, ... mais aussi des lieux qui valorisent notre commune comme le plan d'eau de Passelaygues, le parc thermal, les œuvres de Street Art, ... A noter que les posts vous informent de l'actualité de chaque établissement.

Animations de la ville

VIE ASSOCIATIVE : LA VRAI REPRISE

La crise sanitaire qui sévit depuis pas mal de temps a fortement perturbé le bon fonctionnement des associations. Aujourd'hui elles reprennent peu à peu leurs activités mais la plupart d'entre elles souffrent par manque d'adhérents. D'autres ont carrément mis la clé sous la porte.

Malgré ces difficultés, plusieurs animations associatives ont pu se dérouler, entre autres, la brocante des Orteils au Soleil, la fête du village, la « Pélé Rando », le Rallye des Thermes ...qui ont rencontré un vif succès. A noter qu'une nouvelle association culturelle est née en juillet dernier «Les amis de la Triangulaire de Cransac organisé le 16 octobre l'anniversaire des 10 ans de l'œuvre d'art contemporain. Cette journée fut marquée par des visites

de l'œuvre, une exposition à l'école É Zola, une performance musicale, une exposition picturale à l'Envol, le tout en présence de l'artiste Joëlle Tuerlinckx. Une autre association « le Crans Country » s'active avec plus de participants et des démos pour égayer les futurs événements festifs de la région.

Enfin, il faut noter que chaque premier dimanche du mois, une brocante ouverte à tous, vient animer le marché hebdomadaire.



LES MARCHÉS DE CRANSAC : UNE ANIMATION PLÉBISCITÉE

S'il est une animation à laquelle les Cransacois, les curistes et les touristes sont attachés, c'est bien nos marchés.

inconvenient. C'est pour cela qu'il faut le maintenir et même le développer. Il appartient à chacun de le faire vivre.

Le marché du dimanche, ponctué d'animations musicales, de brocantes ... est en expansion et les demandes de commerçants non sédentaires pour y installer leur étal sont fréquentes. L'été en particulier, cette animation du centre ville redonne vie à la place J. Jaurès, trop souvent inerte.

Les marchés de producteurs de juin à septembre sont un temps fort des animations mais malheureusement la crise sanitaire a cette année encore écorné sérieusement le succès escompté. Ce sont désormais les élus qui sont à l'organisation et qui recrutent les animateurs (musiciens, magiciens, chanteurs ...).



Celui du samedi, essentiellement fréquenté par les locaux, permet en l'absence temporaire de commerces de bouche sur la ville de pallier en partie cet

CENTRE EQUESTRE

Le centre équestre de la forêt de la Vaysse, propriété de Decazeville communauté, a renoué avec ses activités depuis le mois de septembre.

Après avoir examiné les demandes et rencontré les 8 postulants qui ont manifesté leur intention de reprendre ces équipements, les élus communautaires ont retenu la candidature de Clara CORNELLES, cantalienne, et responsable de l'association « Les Cavalières de l'Arcambe ».

Decazeville communauté a effectué des travaux de rénovation, de réfection de la couverture des bâtiments, d'assainissement

après 2 ans d'inoccupation. Un bail précaire d'un an a été établi avec l'association. L'association a pour but de promouvoir l'équitation pour tous avec pour Présidente, Clara CORNELLES, pour Trésorière, Elise CORNELLES, pour Secrétaire, Pénélope GUILBAULT

Le centre équestre accueille de nouveau du public pour des balades à cheval dans le parc intercommunal de la Vaysse. Une école d'équitation pour tous les niveaux est proposée et des partenariats sont envisagés avec les écoles, IME, Chaîne Thermale du Soleil. Des stages avec passage de galop ouvert à tous et aussi le développement d'une filière élevage ainsi que des formules demi-pension et pension sont en cours de



mise en place. La programmation d'événements dans l'année, fête du club, fête de Noël, journée dédiée à l'histoire du cheval dans la mine, challenges internes sont aussi des idées que porte l'association et qui seront développées au fil du temps.

Vous pouvez contacter l'Association au 06.37.18.09.75 ou 06.30.01.10.53 ou par mail à l'adresse suivante lescavalieresdelarcombe@gmail.com ou via leur page facebook « les écuries de la Vaysse »

Cransac Ville de demain

UN PROJET POUR LA VILLE : « CRANSAC VILLE DE DEMAIN »

Il y a plusieurs façons d'envisager l'avenir de Cransac. La plus simple c'est de laisser aller les choses, au grè du vent, tout au plus gérer le quotidien, sans prendre de risques sinon celui de ne pas préparer l'avenir. Il y aussi l'attitude qui consiste à beaucoup parler, beaucoup communiquer, mais sans véritable réflexion préalable. Puis il y a un autre comportement, celui de vos élus. Quel est-il ?

Tout d'abord rester humble et discret car l'avenir ne se gagne pas sur les estrades mais par la volonté, l'opiniâtreté, le travail inlassable. Il faut réfléchir à plusieurs, localement, puis établir tous les contacts possibles, montrer son sérieux et s'assurer ainsi le concours d'un maximum de partenaires. Il faut envisager des projets à l'échelle de la ville, de ses capacités urbaines mais aussi financières. Il faut surtout prendre le risque d'imaginer ce que devra ou pourra être le Cransac de demain, au sein du territoire intercommunal et dans le département de l'Aveyron, dont nous sommes une spécificité en tant que Ville Thermale, « Station Classée de Tourisme ». C'est tout cela que l'équipe municipale développe depuis plus d'un an, sans relâche. Alors, où en sommes nous ?

Il y a en fait deux grands projets qui s'imbriquent l'un dans l'autre ;

Le projet immobilier :

il concerne trois sites situés en centre ville.



• **Le centre médical thermal**: propriété de la ville, il a été déconstruit. Sur ce lieu sera aménagé un espace de verdure accolé à un espace de stationnement végétalisé. La vue sera libérée vers la source St

Augustin, du mobilier urbain sera installé, le parcours patrimonial vers Passelaygues sera ainsi valorisé. De plus, l'implantation de cabinets médicaux en haut de l'avenue J. Jaurès, entraînera des flux de public importants vers ces lieux. Ce projet devrait être abouti fin 2022.

• **L'îlot La Poste** : propriété de la ville, il sera déconstruit totalement ou partiellement (la réflexion n'est pas encore aboutie). Ce bâti délabré ne sera pas reconstruit intégralement mais tout au plus à 50% de son emprise actuelle. Il est prévu de réserver le rez-de-chaussée à des surfaces commerciales (commerce de bouche, boucherie traiteur par exemple) et l'étage à 2 appartements probablement de type 4, destinés à accueillir de nouvelles familles, à l'année, favorisant ainsi la mixité sociale ascendante que les élus réclament. Ce projet devrait démarrer en 2022 et trouver un aboutissement en 2023. Il pourrait intégrer, dans sa réalisation et sa gestion, le dernier site « L'ensemble St Michel ».

• **L'ensemble St Michel** : c'est bien sûr le plus gros dossier. Suite à de multiples rencontres entre les élus et la congrégation religieuse un accord de vente a été trouvé. Il s'est alors posé la question de savoir qui allait acheter : la mairie, l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF), l'investisseur ? Après de très nombreuses rencontres qui ont permis d'y voir plus clair dans la complexité des offres administratives (Bourg Centre Occitanie, Appel à Manifestation d'Intérêt « Friches en Occitanie », Appel à Projet « Plan de Relance » Etat ...) nous avons choisi l'option d'achat par l'EPF. Cette solution présente l'avantage de protéger les finances communales, tout en gardant un œil sur le projet et de participer à la mise en œuvre avant, au pire, de recouvrer ce bien dans les 8 ans. Mais l'objectif est que les investisseurs qui sont en train de travailler sur ce vaste projet, acquièrent l'ensemble auprès de l'EPF

à court terme. Nous avons la chance d'avoir un binôme investisseur / gestionnaire, qui s'intéresse à Cransac très sérieusement. A plusieurs reprises, ils nous ont rendu visite, et récemment, ils nous ont présenté les investisseurs qui devraient porter financièrement le projet : « la Foncière Belleville », largement présente sur de superbes opérations en Occitanie. Les choses avancent et nous ne manquerons pas de vous tenir informés des développements à venir.

Le projet urbain :

Nous sommes ici sur un autre terrain : celui du réaménagement du centre ville, essentiellement de la place et des voies de circulation. Pour ce faire, nous avons sollicité le Conseil Départemental, dans le cadre de son programme « Centre Bourg » plus connu sous le vocable « Cœur de Village ». Une étude urbanistique complète a été réalisée par le CAUE Aveyron (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et présentée aux élus de la ville. A partir de cette étude un pilote a été désigné au niveau du service Aveyron Ingénierie. Il s'est rendu à Cransac. Il va établir un cahier des charges complet du projet. Ce document essentiel servira à solliciter un maître d'œuvre qui aura en charge la réalisation concrète de ce qui aura été décidé. De grandes lignes sont d'ores et déjà discutées : la végétalisation de la place, la refonte des voies de communication pour notamment améliorer la sécurité routière et créer des liaisons douces, la construction d'une halle, le rattachement des lieux stratégiques (Passelaygues, camping, thermes ...) au centre ville ... Ces réalisations devront être « phasées » c'est-à-dire programmées afin de ne pas endommager l'équilibre financier de la ville. Aussi, il se déroulera sur toute la mandature actuelle et peut-être même au-delà.

Cransac va bouger en 2022 et entamer par la même, sa 4^{ème} mutation ...

publicité

publicité